

**DISPOSITIF FINANCEMENT
- 25 000 EUROS – TPE -
POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

CONSTAT

Les TPE ont des besoins de financement « bas de bilan » (financement des crédits de trésorerie sous forme de crédits à moyen terme 3 à 7 ans d'un montant maximum de 25 000 €

Les banques en général refusent de financer ces besoins par des crédits à moyen terme, n'offrant au chef d'entreprise que des concours bancaires.

SOLUTION PRECONISEE PAR LES EXPERTS-COMPTABLES

- ♦ **Les experts-comptables ont décidé de « garantir » les banquiers** en apportant leur « assurance modérée » c'est-à-dire qu'ils valident la cohérence des hypothèses de travail que sous-tendent les prévisionnels.

Dans le cadre de la simplification, les experts-comptables ont créé, en partenariat avec les banques, des « **dossiers modélisés de quatre pages** ».

- ♦ **En échange, les banques donnent en quinze jours maximum leur réponse définitive.**
- ♦ **Et en cas de refus, le banquier motive sa décision.**

⇒ **Dossier de financement téléchargeable sur le site www.financement-tpe-pme.com**

QUATRE RESEAUX BANCAIRES SE SONT D'ORES ET DEJA ENGAGES DANS CE DISPOSITIF :

- 1 Banques Populaires,
 2. LCL,
 3. Groupe Crédit du Nord,
 4. Crédit Agricole.
- et en cours de signature avec la caisse d'Epargne, prévue le 7 février prochain au Salon des Entrepreneurs.

|| **La CEE (Communauté Economique Européenne) a salué cette initiative française en la mentionnant dans le « rapport Rubig » relatif au développement des entreprises.**